

PREVENTION DE LA CORRUPTION ET DES ATTEINTES A LA PROBITE

A l'occasion de cette journée, le CREPS Provence-Alpes Côte d'Azur vous offre la possibilité de déjeuner sur place, dans son espace de restauration.

Le repas proposé en formule self (plusieurs choix) est constitué d'une entrée, d'un plat principal, d'un fromage et d'un dessert, ainsi que d'un café inclus.

Afin de nous permettre d'organiser au mieux cette journée, nous vous demandons de bien vouloir **réserver votre repas au plus tard le 12 avril 2019, par retour de courriel** de cette fiche, à l'adresse suivante :

reservations.aix@creps-paca.sports.gouv.fr

Merci de renseigner les trois éléments ci-dessous précédés d'un astérisque (*)

Les paiements seront effectués sur place à l'accueil à partir de 8 h 00. N'oubliez pas de vous munir de votre chéquier ou de votre carte bleue, **les paiements en espèces n'étant pas pris en compte**. Un ticket vous sera remis pour présentation au restaurant.

Cette fiche sera à présenter au service accueil et vaudra attestation de paiement.

Intitulé de la formation : prévention de la corruption et des atteintes à la probité

(*) Nom et Prénom : -----

(*) Collectivité : -----

Déjeuner repas	12 euros
-----------------------	-----------------

TOTAL à régler :

12 euros

(*) Mode de règlement :

Date : 25 avril 2019

Signature du CREPS :

-
- **Règlement par chèque** à l'ordre de l'Agent comptable du CREPS PACA ou par **carte bancaire** (règlement sur place le jour de l'arrivée). **Pas de règlement en espèces.**